Image not found or type unknown

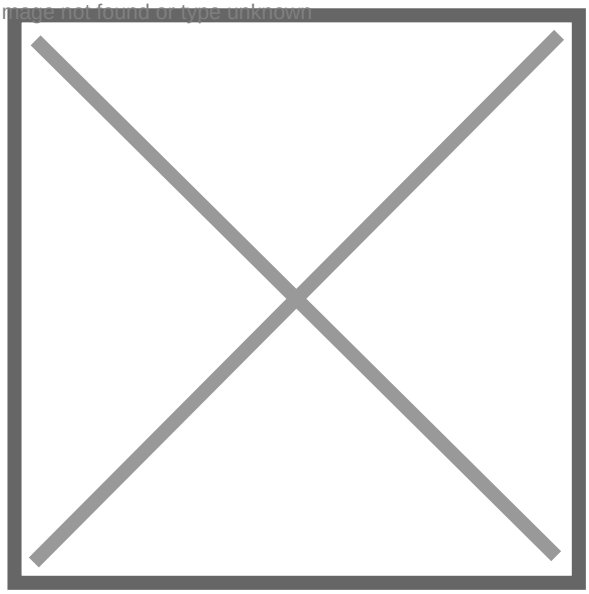

Permis de conduire sans titre de séjour

Par **sheryne77**, le **30/06/2015** à **14:32**

Bonjour,

Avant tout, merci à tous les bénévoles pour leurs aides et soutiens.

Je voudrai savoir si une personne sans titre de séjour, a le droit de conduire ? Cette personne a échangé son permis algérien quand elle avait obtenu le titre de séjour d'un an. Depuis 2012, sans titre de séjour et 2 OQTF, le patron l'a maintenu dans son travail, sur son ancien CDI, et a des fiches de paye.

Qu'est-ce qu'elle risque rien conduisant ?

Merci pour votre aide.

Par **citoyenalpha**, le **11/07/2015** à **10:43**

Bonjour

le fait de ne pas être détenteur d'un titre de séjour n'interdit pas de conduire. C'est l'absence de permis valide qui est réprimée (entre autre lol)

Restant à votre disposition

Par **Tisuisse**, le **11/07/2015** à **18:15**

Bonjour,

J'ajoute que vus pouvez conduire en France seulement si votre permis est reconnu par la France.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés